Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20260702-20260501VE-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART

Séance du 28 mai 2026

20h00

PRESENTS : LE GRAËT Anthony, RAIMONDO Annette, LE LAY Cédric, FINET Sylvie, FLYNN Carine, HENRY Michèle, MEROT Fabien, LANDRIEU Anthony, LE FLOHIC Jérôme

Nombre de conseillers en exercice : 9 **Votants** : 9 **Présents** : 9 procuration : 0

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le 19 mai 2026

2026-05-01 vente de parcelle A 1123 à M. et Mme BERTRAND

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2221-1, L.3211-14 et L.3221-1
Vu les prix et conditions de la vente ;
Vu l'article 1593 du Code civil relatif aux frais d'acte notarié,

Décide de la vente à :

M. et Mme BERTRAND

Un terrain de 132 m2 de terrain nu x 7 euros : 924 euros

La parcelle de cette propriété est inscrite au cadastre A 1123

La vente de ce terrain est conclue pour un prix de 924 euros hors frais de notaire. Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Le Conseil autorise le maire à signer les actes, qui seront passés en la forme authentique, en l'étude de Maitre RENAULT, COB Juris, notaire à Saint Nicolas du Pélem et Maël Carhaix

Impute la recette au Budget principal de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

MAIRIE DE SENVEN-LÉHART

Le Maire

Anthony LE GRAËT